

Le mercredi 6 décembre 06

Une chance sur 5...

La municipalité de Saint-Elzéar veut faire partie des sites retenus dans le cadre du Programme des collectivités forestières.

Une cinquantaine de communautés ont répondu à l'appel de propositions du gouvernement fédéral afin de bénéficier de ce programme qui entrera en vigueur le premier avril 2007.

Le Service canadien des forêts sélectionnera 6 à 10 d'entre elles pour les accompagner dans une démarche de diversification économique basée sur une meilleure utilisation des ressources forestières.

Selon le chargé de projet de la municipalité de Saint-Elzéar, Guillaume Jean, le programme d'une durée de 5 ans vise à faciliter les échanges de connaissances, d'outils et de pratiques dans le but de maintenir et d'accroître les bénéfices provenant des ressources forestières.

Outre la municipalité et l'Association coopérative forestière de Saint-Elzéar, une dizaine de partenaires régionaux sont associés au comité local qui serait responsable de la gestion et de la coordination du programme.

Ce comité disposerait d'un financement de base d'environ 400 mille dollars par année.

CIEUFM

Le choix difficile entre éoliennes et paysages!

Le Soleil

Gérald Tremblay

Poète et écrivain

L'auteur* enseigne dans la région de Matane

La filière éolienne suscite, en Gaspésie, de grands espoirs pour l'économie, une région considérée comme une des plus pauvres au Canada. Mais, à la lumière des protocoles d'entente signés par les municipalités et devant l'ampleur des revenus qui seront récoltés par les promoteurs, nous sommes en droit de nous interroger sur les véritables enjeux que provoquent nos gisements de vent, les plus productifs au pays.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des choix difficiles. Comment associer le développement économique de la filière éolienne à l'importance de la qualité des paysages humanisés (1), joyaux d'une industrie touristique tout aussi importante dans la péninsule gaspésienne. Depuis l'implantation du premier parc à Saint-Léandre et Saint-Ulric, j'ai toujours défendu l'éolien — et je le défends encore — comme facteur de production d'une énergie verte propice à l'éloignement du spectre des émissions de CO₂. Ce parc de 57 éoliennes est d'ailleurs reconnu «comme un bel exemple de mise en valeur du paysage dans lequel il s'inscrit en soulignant les lignes de lots.» (François Tremblay, UNESCO).

Mais les résidants qui subissent le bruit constant de ces machines en ont une toute autre

opinion. Le projet de Northland Power d'ajouter 100 éoliennes de plus sur ce territoire met en évidence les limites et la saturation d'un paysage, même intégré. Les promoteurs ne s'arrêteront pas à ce chiffre, puisque d'autres projets sont en marche vers l'intérieur des terres sous mes yeux (Saint-Léandre, Sainte Paule, la Vallée de la Matapédia, Saint-Damase s'ajoutant à Baie-des-Sables) et l'effet «cumulatif» fait frémir. **Le mardi 5 décembre 2006**

Paysages transformés en pelotes d'épingles?

Pas de moratoire dans l'éolien clament les élus

Par Alain Lavoie

Les élus sont contre toute idée d'imposer un moratoire sur l'implantation de parc éoliens en Gaspésie.

Quelques jours seulement après des informations crédibles qui laissaient entendre que des maires profitaient largement de la location de leurs terres aux entreprises millionnaires de l'éolien, les maires de la Gaspésie vilipendent ceux et celles qui veulent prendre un moment de réflexion afin de voir venir le vent. Loin des élus cette idée puisque selon le maire d'Escuminac, préfet de la MRC d'Avignon, président de la CRÉ, Bertrand Berger, « l'adoption d'un moratoire aurait des conséquences très néfastes sur la mise en place de l'industrie éolienne. La première conséquence serait la fermeture des usines de Gaspé et de Matane et nous savons d'expérience qu'une usine qui ferme est difficile à rouvrir ».

L'industrie éolienne génère actuellement en Gaspésie plus de 500 emplois permanents et quelque 200 emplois en construction sur une base annuelle. Le premier 1000 MW d'énergie éolienne représente des investissements estimés à 1,7 milliard \$ dont 60 % dans la région désignée. Sans vouloir banaliser les critiques et revendications des différents groupes dans le débat, M. Berger tient à rappeler que ces investissements sont le fruit du travail laborieux des Gaspésiens. Tous ceux qui y ont cru et travaillé depuis une dizaine d'années se sentiraient floués par l'imposition d'un tel moratoire, juge le préfet.

Le développement rapide de la filière éolienne n'est pas parfait, engendre des inconforts et, ensemble, nous devons travailler à corriger et à améliorer la situation. Tous ceux qui sont engagés dans l'implantation des parcs éoliens doivent bien jouer leur rôle, que ce soit les promoteurs, le gouvernement, les municipalités et les populations concernées. Pour ce qui est de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Conférence régionale entend être active dans le débat et faciliter la concertation entre les intervenants, ajoute Bertrand Berger. **L'Écho de la Baie, le dimanche 3 décembre 2006**